



INJUSTICE RESTAURATIVE

au SPIP du Nord

Fin novembre, 9 CPIP ont pu participer à une formation de 4 jours en vue de mettre en place des actions de Justice Restaurative dans les SPIP d'ANNOEULLIN et de LILLE (art.18 de la Loi n°2014-896 du 15/08/14).

Le 7 décembre la DSPIP du Nord fait savoir officieusement que les 5 CPIP d'ANNOEULLIN ne pourront poursuivre le projet, d'autres perspectives étant envisagées. A ce jour, l'information ne leur est toujours pas parvenue officiellement !

Ce service a pourtant pu être découvert de 5 CPIP pendant 4 jours sans que le Département ne s'en émeuve... L'engagement des CPIP est d'ailleurs à saluer au regard de la charge de travail élevée au sein des services.

La CGT demande des explications cohérentes à une hiérarchie toujours plus aveugle et éloignée des terrains !

« L'orgueil coupable ne se mesure pas à l'estime que l'on a de soi, mais au mépris que l'on a des autres ». Henri Boucher ; Les pensées, maximes et réflexions (1866).